

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

---

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 624

présenté par

Mme Colin-Oesterlé, M. Boucard, M. Fait et M. Lam

-----

### ARTICLE 19

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« 1° bis. À la dernière phrase du premier alinéa du I de l'article L. 162-16-4, le mot : "peut" est remplacé par le mot : "doit" »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La liste de médicaments en rupture en France ne cesse de s'allonger. En septembre 2024, le directeur général par intérim de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dénonçait une situation alarmante avec en 2023 plus de 5000 signalements de rupture de médicaments déclarés, cela est 30 % de plus qu'en 2022.

Cette situation inquiétante n'épargne aucune classe thérapeutique.

L'une des solutions est d'agir sur le prix des médicaments en France, l'un des plus bas d'Europe, en faisant de la sécurité d'approvisionnement un critère prioritaire dans sa fixation.

Il a été adopté en commission des Affaires sociales lors de la nouvelle lecture.